

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 09 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	04 août 2021	09 août 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les preuves de conformité ont été envoyées par courriel. Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux.			
Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.			

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 août 2021

Date

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 août 2021

Date